



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 22544

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la disparition, depuis le 1er janvier 2008, de l'exonération de charges patronales de sécurité sociale dont bénéficiaient jusqu'à présent certains adhérents du chèque emploi service universel. En effet, cette exonération ne s'applique plus à la cotisation « accident du travail/maladie professionnelle ». Cette disposition, qui n'a fait l'objet d'aucune information auprès des bénéficiaires, paraît particulièrement injuste, notamment au regard des difficultés que rencontrent les Français en matière de pouvoir d'achat. Aussi, il lui demande la justification de cette nouvelle mesure dont la principale conséquence est de priver de moyens les personnes en situation de handicap et leur entourage.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22544

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3774

Question retirée le : 7 octobre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)